

Commune de



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2019

Le 24 mai 2019, sur convocation régulière du Maire en date du 18 mai 2019, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Sandra Fallaix (a donné pouvoir à Marie-Agnès Guezet), Eric Léonard (a donné pouvoir à Jean-Marc Bousset), Ghyslaine Gallet, Franck Vermot-Derosches

Marie-Agnès GUEZET a été élue secrétaire de séance.

<p>AVIS DE LA COMMUNE SUR LA VENTE DE 18 LOGEMENTS RESIDENCE DE L'ETANG</p>
--

Lors de sa séance du 26 avril 2018, le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs a validé la mise en vente de 18 logements (+18 caves, + 18 garages) de la résidence de l'Etang à Pouilley les Vignes.

Le Bureau du Conseil d'Administration a arrêté les prix et les conditions de vente de ce nouveau programme de vente. Le Maire a donné un avis favorable quant au prix de vente.

Si les occupants actuels ne souhaitent pas acquérir leur logement, ils pourront en rester locataires. Les ventes n'auront lieu que lorsqu'ils auront quitté volontairement l'appartement.

Un conseiller demande si cela ne va pas pénaliser la commune sur « les quotas » de logements sociaux, il est répondu que le nombre de logements sociaux est comptabilisé sur la totalité du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

La Préfecture demande l'avis du conseil municipal en qualité de commune d'implantation et de collectivité ayant accordé sa garantie sur les emprunts contractés à l'origine de la construction des bâtiments en 1989.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la vente de 18 logements de la résidence de l'Etang.

TIRAGE AU SORT RECRUTEMENT JURY D'ASSISES 2020

Comme chaque année, il faut procéder par tirage au sort, à partir de la liste électorale de la Commune, en vue de constituer la liste préparatoire des jurés d'assises. Un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription doit être donné.

Sachant que pour Pouilley les Vignes le nombre de jurés à désigner par le tribunal est de 1, le maire demande de procéder au tirage au sort de 3 personnes.

Cette formalité accomplie, les personnes suivantes seront proposées :

NOM PRENOM	ADRESSE
Maria VENDOLA épouse DECOURTY	15 le Coteau
Nadine GAVIGNET épouse BURLAUD	7 rue de l'Ecole
Jordan JEGO	15 rue du Puits

ACHAT ETANG

L'étang situé à la Perrouse est à vendre ; après négociation avec le vendeur le prix de vente est de 90 000€ hors frais de notaire.

Le Maire propose de signer un compromis de vente avec plusieurs conditions suspensives liées à la nature du bien : les étangs sont soumis à des réglementations particulières, qui peuvent évoluer dans le temps et se modifier lors de la signature de l'acte de vente... Des travaux importants pourraient être demandés à l'acquéreur afin de respecter la législation : moine, mécanisme de vidange.

Il existe plusieurs types d'étang : soit traversé par un ruisseau, soit en dérivation d'un cours d'eau, ou en eau close. Celui de Pouilley est en dérivation de la

Lanterne. L'eau de cet étang, à partir de 1889, servait à dissoudre le sel extrait à Miserey Saline pour être traité à Montferrand le Château.

Dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme), la zone doit être conservée en l'état en raison de la faune et de la flore se trouvant dans cet espace.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le compromis de vente à 90 000€ ; ce compromis devra être assorti de conditions protégeant la commune d'investissements importants liés à la législation.

Délibération votée à la majorité (une abstention, Bernard Maisse qui est d'accord pour l'achat de l'étang mais pas à ce prix et aurait souhaité soumettre les conditions suspensives avant la signature du compromis)

OUVERTURE DE POSTE

Le Maire informe l'assemblée que Aline COLLETTE a réussi l'examen professionnel de rédacteur principal 1^{ère} classe et que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe, en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe permanent à 35h00

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2019

Grade : rédacteur principal de 2^{ème} classe :

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 0

- La création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe permanent à 35h00

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2019

Grade : rédacteur principal de 1^{ère} classe :

- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

L'assemblée délibérante après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité, les modifications du tableau des emplois ; les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

SUBVENTION 80 ANS HARMONIE DE POUILLEY LES VIGNES

L'Orchestre d'Harmonie a envoyé une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un ciné-concert pour les 80 ans de l'Harmonie.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a octroyé une subvention de 1200€ pour cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 300€ pour l'organisation de cette manifestation.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Associations

Le 18 mai 2019, les 10 ans de l'Association AVALFORT ont été célébrés au Mont de Pouilley.

L'AEP Etoile se sépare de la section football : les Maires des communes d'Audeux, Pelousey et Pouilley les Vignes vont rencontrer les nouveaux dirigeants début juin 2019 pour connaître leurs objectifs et leurs besoins éventuels.

Voirie

Suite à de nombreuses remarques concernant les travaux de la rue de la Perrouse, le maire souhaite apporter les précisions suivantes concernant les travaux engagés après la mise en place des enrobés : les regards de visite ont été réhaussés et entourés de béton pour permettre une meilleure tenue dans le temps de ces ouvrages. Ces modifications auraient pu être effectuées avant la mise en place des enrobés mais cela aurait engendré des problèmes de sécurité quant à la hauteur des tampons et par conséquent une fermeture totale de la

voirie pendant plusieurs jours. Cette option n'a pas été retenue au cours des réunions de chantier.

Nous aurions dû mieux communiquer sur ce sujet.

Un atelier « Force et forme au quotidien » à Pouilley les Vignes

*De nombreuses études montrent qu'une activité physique quotidienne permet de retarder les effets du vieillissement et de mener une vie de meilleure qualité. C'est pourquoi les caisses de retraite regroupées au sein du GIE Impa et la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté, avec le financement du conseil départemental, proposent **Force et forme au quotidien, à partir de septembre 2019 les mardis et jeudis de 10h00 à 11h30**. Il sera animé par un expert en activité physique adaptée.*

Cet atelier fait partie de l'offre globale des Ateliers Bons Jours lancée en janvier 2018. Afin de vivre intensément leur retraite, les personnes de 60 ans et plus sont invitées à participer à des ateliers construits à partir de programmes de santé publique nationaux et à profiter de l'expertise des acteurs de la prévention de leur région.

Des exercices adaptés et variés en lien avec votre quotidien

L'atelier Force et forme au quotidien propose aux personnes de 60 ans et plus de lutter contre la sédentarité. Des activités physiques sur mesure leur sont proposées, comme la marche ou le jardinage, ainsi qu'un programme d'activités structuré et adapté à leurs besoins et à leur quotidien.

Force et forme au quotidien : 14 séances pour bouger à son rythme

L'atelier comprend 14 séances de 30 minutes à 1 heure 30 réparties sur sept semaines. Un groupe de 10 à 12 personnes se retrouve pour pratiquer des activités physiques et adaptées, sous l'encadrement d'un expert formé spécifiquement pour répondre aux besoins des personnes de 60 ans et plus. **La première et la dernière séance sont destinées à évaluer les aptitudes des participants et à constater les progrès et bienfaits de Force et forme au quotidien.** Chaque participant quitte l'atelier avec un programme de 30 minutes d'exercices à réaliser une fois par semaine, à domicile et en toute autonomie.

Tarif unique de 20€ pour l'ensemble des séances.

Après avoir suivi cet atelier,

83 % des participants estiment avoir augmenté leurs capacités physiques.

Contact : Mairie de Pouilley les Vignes au : 03 81 55 40 31

Commune de
**POUILLEY
LES VIGNES**



MEMO DATES

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
Juin 2019			
Jeudi 20 juin 20h30	Fête de la Musique	A proximité Eglise	Commune Animation Locale
Vendredi 28 juin	Gala Etoile de Pouilley les Vignes	Salle des fêtes	AEP Etoile
Samedi 29 juin	Fête de l'école	Groupe scolaire	Ecole Association des parents d'élève
Juillet 2019			
Samedi 13 juillet 20h00	Soirée dansante avec feux d'artifice Barbecue, saucisses – frites, gâteaux 	Centre du village Salle des fêtes	Commune Animation locale
Septembre 2019			
Samedi 7 septembre 10h30	Réunion de quartier Grosse Aige	Grosse Aige	Commune

Samedi 14 septembre 10h30	Réunion quartier Coteau		Commune
Samedi 21 septembre 10h30	Réunion de quartier Centre		Commune